

SMICTOM MAG'

Spécial BioDÉCHETS



N° 30 | décembre 2023

SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOGSIENNE

Edito

Cette année 2023 a vu apparaître une nouvelle filière avec le tri à la source des biodéchets.

Il est important de rappeler que ce nouveau type de collecte est une obligation réglementaire du code de l'environnement. Cette obligation s'applique aux services publics de gestion des déchets à partir du 1^{er} janvier 2024.



Notre syndicat a pris la décision de devancer la date de sa mise en place pour bénéficier d'un maximum de soutiens financiers, allégeant ainsi les coûts d'investissements et, de fait, les charges supportées par les habitants.

Ces soutiens peuvent atteindre 600 000€ si les objectifs qui nous sont fixés sont atteints. Pour cela, la qualité et le respect des bons gestes de tri est une nécessité. Chaque collecte des biodéchets souillée par des sacs en plastique, des gobelets, de la vaisselle jetable, ... devient un refus. Ce refus a pour conséquence un détournement de ce volume vers l'incinération, ce qui engendre une perte de la performance de tri et des soutiens financiers qui les accompagnent.

Des actions comme le broyage, le mulching, le compostage sont autant de pratiques vertueuses permettant de limiter la production de biodéchets que nous n'aurons pas à faire traiter par une filière payante. Ces gestes sont un moyen simple et rapide de limiter les volumes à envoyer au traitement.

Dans ce SMICTOM MAG', vous trouverez des recommandations pour appliquer les bons gestes.

L'ensemble de l'équipe du SMICTOM reste à votre écoute pour vous accompagner et vous aider dans toutes ces démarches.

Bonne lecture.

Patrick MIESCH
Président

Sommaire

- P. 2 | • Une équipe à votre service
- P. 3 | • Rappel des consignes de tri des biodéchets
- P. 4 | • Le bilan de la collecte des biodéchets
 - Que représente le coût des biodéchets dans ma facture de redevance incitative
 - Vente de composteurs à tarifs préférentiels
- P. 5 | • Je continue de composter
 - Le SMICTOM vous aide à réduire vos déchets de jardin
- P. 6 | • Les déchèteries : mode d'emploi
- P. 7 | • Vos vêtements ont de l'avenir
- P. 8 | • Illiwap
 - Contacts



LE CALENDRIER DES COLLECTES 2024 COMPRENDRA COMME L'AN PASSÉ:

- Une version unique pour toutes les communes avec les jours de passages des collectes d'ordures ménagères et des sacs jaunes par commune
- Les jours de passage de la déchèterie mobile



Une équipe à votre service !

Gouvernance du SMICTOM



1^{er} Vice - président
Emile EHRET

Budget, achat/marchés publics, gestion de la redevance incitative, prévention/communication, plan régional des déchets



Le Président
Patrick MIESCH



2^e Vice - président
François BRESSON
Collectes, déchèteries, suivi de l'ancienne décharge, biodéchets, zone de gratuité

Les agents du SMICTOM

Pôle administratif



Sophie
Gestion des usagers, de la redevance incitative et des collectes



Coralie
*Facturation
Gestion des dossiers usagers*



Marion
Accueil



Mireille
Comptabilité



Alexia
Direction



Christine
Gestion pôle technique

Pôle technique



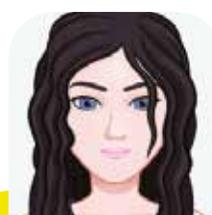
Marie
Maintenance des bornes biodéchets



Isabelle
Livraison et maintenance des bacs à ordures ménagères



Jules
Suivi collectes sacs jaunes



Angélique
*Prévention
Communication*



Marie
*Animation
Communication*



Rappel des consignes de tri des biodéchets

EPLUCHURES, FRUITS ET
LÉGUMES ABIMÉS,
RESTES DE REPAS

RESTES DE PAINS,
DE FROMAGE

CARTONS
ALIMENTAIRES
SOUILLÉS

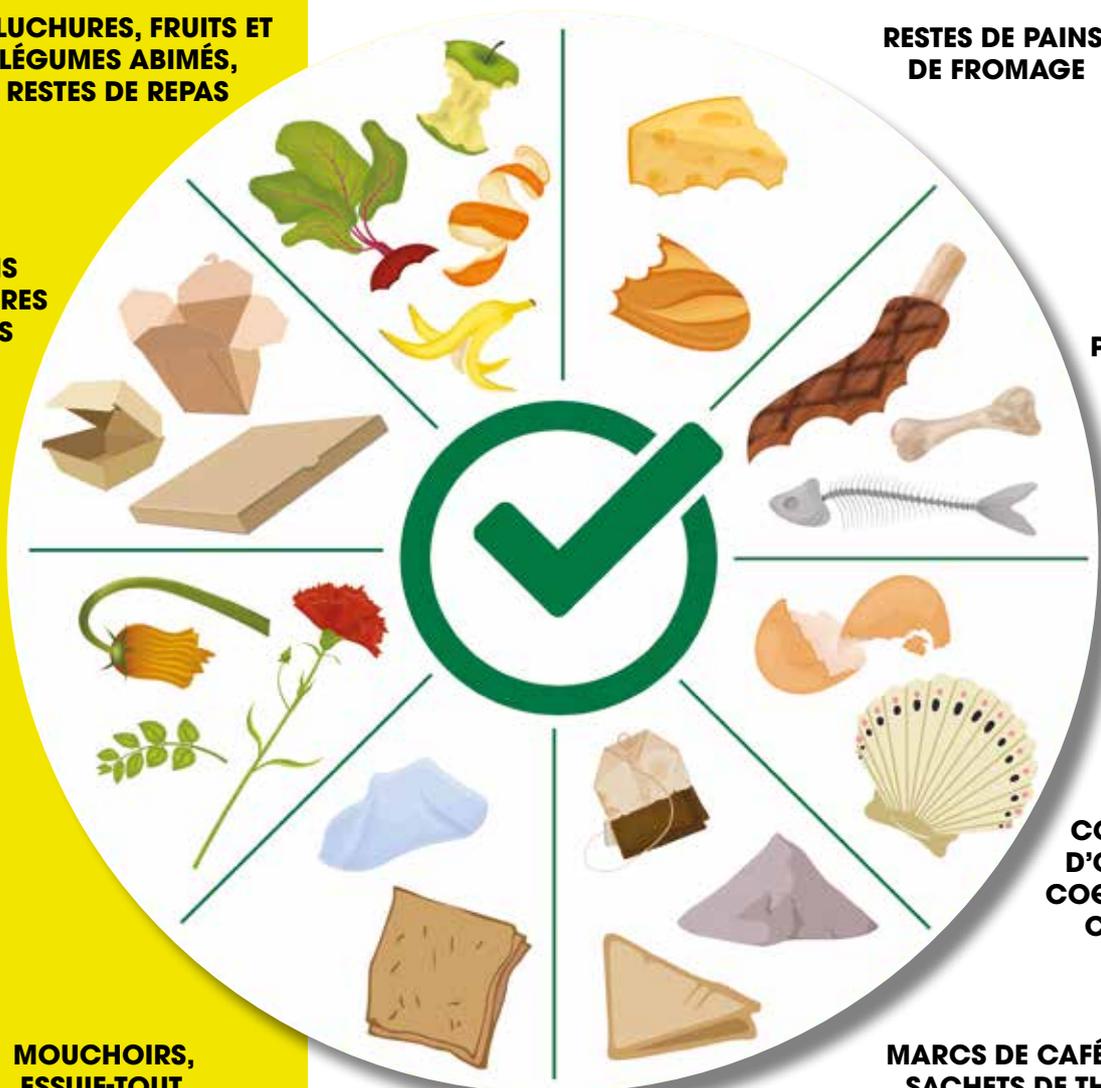
VIANDE,
OS
ET
POISSONS

FLEURS
FANÉES

COQUILLES
D'OEUF, DE
COQUILLAGES,
CENDRES

MOUCHOIRS,
ESSUIE-TOUT,
SERVIETTES EN PAPIER

MARCS DE CAFÉ ET
SACHETS DE THÉ



FINANCÉ PAR :



SMICTOM
DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE



A SAVOIR

- > Si vous compostez déjà chez vous, continuez ! Le nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire est complémentaire au compostage ; (voir pages 4 et 5)
- > Les collectivités doivent proposer une solution pour le tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 (loi AGEC 2020). Le SMICTOM a anticipé cette échéance afin d'expérimenter cette procédure.

Le bilan de la collecte des biodéchets*



832 000
sacs kraft
distribués



193
bornes mises
en place



207
composteurs
vendus



255
tonnes
collectées

* Entre janvier et août 2023

Que représente le coût des biodéchets dans ma facture de redevance incitative ?

Entre janvier et juin 2023, le coût de la mise en place du tri à la source des biodéchets a été de **243 220 Euros**. Il a été pris en charge entièrement par le SMICTOM.

Il n'y a eu **aucune répercussion sur la facture** de redevance incitative en 2023.

Pour comprendre votre facture, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-zsv.fr.

Vente de composteurs à tarifs préférentiels

Le SMICTOM propose à la vente des composteurs bois et plastiques à tarif réduit.

La participation financière du SMICTOM au 2/3 du prix permet de proposer les tarifs suivants (payables par chèque ou espèces) :

- composteurs plastiques : 28 Euros
- composteurs bois : 37 Euros

Les composteurs sont vendus avec un bioseau et un guide. Lors du retrait, un agent vous expliquera également le principe du compostage.



Pour en obtenir un, il suffit de contacter le SMICTOM au **03 84 54 33 14** ou remplir un **formulaire de commande** sur notre site internet : www.smictom-zsv.fr

Possibilité de livraison si vous habitez à plus de 15 km du SMICTOM.

Je continue de composter !

Avec la mise en place du tri des biodéchets, est ce que je continue le compostage ?

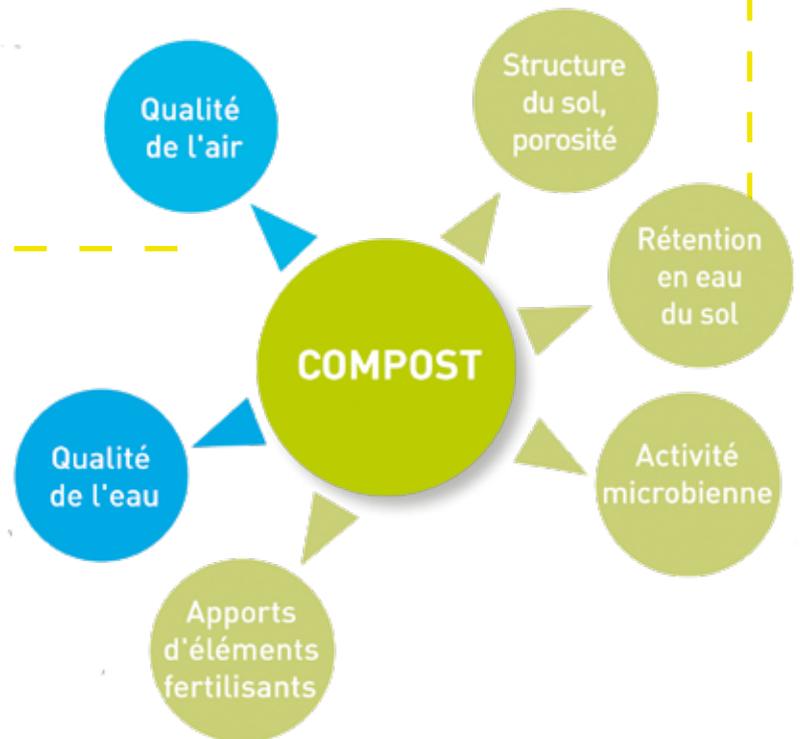
✓ Le tri des biodéchets est complémentaire au compostage. Vous pouvez déposer dans les bornes ce que vous ne mettez pas dans votre compost comme les déchets de viande, de poisson ou encore les mouchoirs, essuie-tout ou serviettes en papier.

✓ Pourquoi composter?

Le compostage permet de valoriser soi-même le recyclage de ses déchets putrescibles et réduire ainsi la quantité d'ordures ménagères incinérées. C'est donc bon pour la planète: moins de collecte, moins de transport et donc moins de pollution !

✓ Le compost a t'il un intérêt pour mon jardin?

Il permet de revitaliser le sol et donc les plantes en transformant les matières organiques en fertilisants. Il permet également d'améliorer la structure du sol en permettant une meilleure pénétration de l'eau.



Le SMICTOM vous aide à réduire vos déchets de jardin

Des techniques simples existent pour réduire ses déchets de jardin et éviter des allers-retours en déchèterie, comme le broyage ou la tonte mulching !

C'est pourquoi le SMICTOM vous accompagne financièrement pour **garder vos déchets de jardin à la maison** en subventionnant :

- **L'achat de votre kit mulching ou de votre tondeuse mulching à hauteur de 100 Euros.**
- **L'achat ou la location d'un broyeur à végétaux à hauteur de 40 Euros.**

Pour connaître les modalités et obtenir cette subvention, il suffit de se rendre sur le site internet du SMICTOM et de remplir le formulaire: www.smictom-zsv.fr

Ce dispositif est également valable pour les associations dont le siège se trouve sur le territoire du SMICTOM.

Une vingtaine de particuliers a déjà bénéficié de ce financement en 2023, alors pourquoi pas vous ?



Conditions

- ✓ être résident sur le territoire du SMICTOM ;
- ✓ une seule demande de subvention accordée par foyer pour l'achat d'un kit mulching ou d'une tondeuse mulching et dans la limite des dépenses engagées ;
- ✓ une seule demande de subvention accordée par an et par foyer pour la location d'un broyeur à végétaux et dans la limite des dépenses engagées ;
- ✓ fournir obligatoirement la facture d'achat ou de location.

FINANCÉ PAR :



Les déchèteries : mode d'emploi

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants du SMICTOM munis d'un badge, disponible sur demande sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr

DÉCHÈTERIE FIXE ETUEFFONT

Située entre Etueffont et Rougemont-Le-Château

HORAIRES D'HIVER: du 1^{er}/10 au 30/03

LUNDI	fermée	
MARDI	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
JEUDI	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
VENDREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
SAMEDI	9h00 - 17h00	

HORAIRES D'ÉTÉ: du 1^{er}/04 au 30/09

LUNDI	fermée	
MARDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
JEUDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
VENDREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
SAMEDI	9h00 - 18h00	

DÉCHÈTERIE SEMI FIXE CHAMPAGNEY

ZA des Champs May à Champagny

HORAIRES D'HIVER: du 1^{er}/10 au 30/03

LUNDI	fermée	
MARDI	fermée	
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 16h00
JEUDI	fermée	
VENDREDI	fermée	
SAMEDI	9h00 - 17h00	

HORAIRES D'ÉTÉ: du 1^{er}/04 au 30/09

LUNDI	fermée	
MARDI	fermée	
MERCREDI	9h00 - 12h00	13h30 - 18h00
JEUDI	fermée	
VENDREDI	fermée	
SAMEDI	9h00 - 18h00	

DÉCHÈTERIE MOBILE

Passage dans certaines communes du SMICTOM

Une commune dans la journée	12h00 - 19h00
Deux communes dans la journée	1 ^{ère} commune: 12h00 - 15h00 2 ^{ème} commune: 16h00 - 19h00



Le calendrier préétabli est distribué avec le SMICTOM mag' de décembre ou disponible sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr

Liste des déchets acceptés*



Nouvelles filières

Mais aussi: instruments d'écriture, capsules Nespresso et articles de bricolage et de jardin thermiques, les jouets.

Fonctionnement des déchèteries

- ✓ Quantité maximale autorisée: 1^{m3} par visite
- ✓ Pneus: uniquement les pneus VL, propres, secs entiers et déjantés. Tous les autres pneus seront facturés.
- ✓ Extincteurs: poids ≤ 2 kg, reprise gratuite, les autres reprises sont payantes.
- ✓ Professionnels: ils sont facturés aux conditions et tarifs affichés en déchèteries et consultables sur le site internet du SMICTOM, les apports sont interdits le samedi.
- ✓ Véhicules: le PTAC (remorque comprise) ne doit pas dépasser 3,5 Tonnes

Le règlement des déchèteries est consultable sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr

Vos vêtements ont de l'avenir !



Le drap troué de Noé c'est le chiffon préféré de Didier

Vos vêtements ont de l'avenir. Réparez-les ou donnez-les.

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront majoritairement recyclés et pourront devenir du fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile...).



Le bon geste en 2 étapes

Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.

1. Rendez-vous sur refashion.fr/citoyen pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.
2. Déposez vos textiles selon les consignes ci-dessous :



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.

Que faire de son ancien téléphone ?

Vous avez un ou plusieurs téléphones inutilisés ? Et si vous faisiez un geste solidaire et environnemental avec Ecosystem ? Ecosystem donne une seconde vie à votre téléphone : soit il est réparé si son état le permet, soit il est recyclé ! Pour en savoir plus : <https://www.jedonnemontelephone.fr>

1 smartphone est utilisé en moyenne **3 ans**

Les huiles usagées : direction déchèterie

Les huiles de vidange sont dangereuses et doivent être déposées en déchèterie pour être recyclées. Pour tout savoir sur la filière : <https://www.cyclevia.com/>



Incredible tout ce qu'on peut faire avec une pile recyclée !



Trouvez le point de collecte le plus proche de chez vous : www.jerecyclemespiles.com

De nouveaux articles à déposer à la déchèterie

Ecologic est un éco-organisme qui assure la collecte et le traitement d'équipements électriques et électroniques, d'articles de sports et loisirs et d'articles de bricolage jardinage thermique.

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES*



ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



Ces articles sont à déposer dans les déchèteries du SMICTOM. Pour tout savoir sur la filière : www.ecologic-france.com

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SMICTOM EN TEMPS RÉEL GRÂCE AUX APPLICATIONS ILLIWAP ET INTRAMUROS



REJOIGNEZ-NOUS
ÉGALEMENT SUR LES
RÉSEAUX



VOS CONTACTS



AVEC MOINS DE DÉCHETS,
JE VIS MIEUX !

SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr

- Animations
- Communication
- Prévention des déchets

- Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Déchèteries

- Bacs à ordures ménagères
- Sacs de tri sélectif et biodechets
- Badges d'accès en déchèteries

- Changements de situation
- Mise à jour de votre dossier usager

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

20 rue Paul Strauss
70 290 RONCHAMP
Tél : 03 84 27 93 15
www.ccr70.fr

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach

9 place des Alliés
68 290 MASEVAUX
Tél : 03 89 38 81 75
www.cc-vallee-doller.fr

Communauté de Communes des Vosges du Sud

26 bis Grande rue
90 170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 70 80
www.ccvosgesdusud.fr

Tarification des ordures ménagères

